
Commune de Bédarieux
Plan local d'urbanisme (PLU)
 5ème modification
Zonage - Partie sud
 Echelle 1/2500ème

Charge études:
SFI
 urbanisme
 434 rue Etienne Lenoir
 30300 Nîmes
 Tél : 04.66.64.01.74
 E-mail :
 adesh@wanadoo.fr

Plan cadastre source:
 DGF 6 2016-DGF 044
 Droits de l'Etat révisés 01


Système de coordonnées:
 NAD83 Projection Lambert 93

Auteur du contenu du
SPI
 GRAPHIC
 Scale de services
 Plans informatifs
 Tél : 04.66.64.01.74
 Mode : 06.99.94.58.30
 E-mail :
 spi.graphic@wanadoo.fr

Ref. modifs/174_026
 25 septembre 2019

PLU approuvé par DCM du 6 décembre 2007
 1ère modification approuvée par DCM du 30 septembre 2010
 2ème modification approuvée par DCM du 7 mars 2012
 4ème modification approuvée par DCM du 15 mars 2016
 5ème modification approuvée par DCC du 19 septembre 2019

SFI GRAPHIC déclare toute responsabilité en son nom. L'urbanisme, l'écologie, le paysage, les plans sont réalisés par nos soins, vérifiés et contrôlés par le maître d'ouvrage avant impression.



LEGENDE

PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE P.L.U.

- Limite de zone.
- ▨ Espaces Boisés Classés
- ▨ Emplacement réservé pour ouvrage public, installation d'intérêt général.
- ▨ Emplacement réservé pour création de voie ou passage public.
- ▨ Emplacement réservé pour élargissement de voie ou passage public.
- - - Application de l'article L.111-1-4 du code de l'urbanisme (aménagement Département)
- Section de route où la création d'accès nouveaux particuliers est interdite
- ▨ Périmètres de protection rapprochés et éloignés des sources Douzes et de la Joncassee, des puits de Puch du Taur (Herpian) et des forages de Camp Esprit (Villemagne).
- ▨ Risques - Mouvements de terrain - Aléa tassement par retrait (se référer à l'annexe 3.2)

PRESCRIPTIONS REPORTEES SUR LE PLU

Bruit des transport terrestres
 Limite du périmètre d'isolement acoustique:
 --- catégorie 2
 --- catégorie 3
 --- catégorie 4

Risque inondation
 ▨ Zone inondable (servitude PM1)
(Se référer au plan de prévention des risques naturels d'inondation approuvé le 30 juin 2002.)